

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.171

**Dispositif
d'accompagnement
des très petites
entreprises CORDEE
TPE : Modification de
la convention cadre**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Denis DOLIMONT, Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES CORDEE TPE : MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE
--

Par délibération n° 104 du 29 mai 2008, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention – cadre et de règlement d’attribution du dispositif d’accompagnement des très petites entreprises CORDEE TPE .

Toutefois, afin de simplifier la mise en œuvre du dispositif, le conseil régional de Poitou-Charentes a modifié, lors de sa commission permanente du 7 juillet 2008, la convention cadre à intervenir entre les partenaires que sont la région Poitou-Charentes, le département de la Charente, l’Etat et la ComAGA.

Les modifications rédactionnelles apportées à la convention-cadre ne modifient pas la répartition des participations financières des partenaires, la région Poitou Charentes s’engageant toujours à verser 375 000€ sur la durée restant à courir du contrat régional de développement durable.

Les projets d’investissement soutenus devront décliner les différents volets du développement durable (environnemental, social et économique) dans le cadre des priorités définies par les partenaires dans le règlement d’attribution.

Vu l’avis favorable de la commission développement économique du 11 septembre 2008,

Je vous propose :

D’APPROUVER le nouveau projet de convention-cadre joint en annexe,

D’AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 01 octobre 2008